



Conditions de ventes

Par franny

Bonjour, j'ai commandé une baie vitrée chez Lapeyre.

J'ai versé 30% à la commande.

J'ai reçu le bon de commande à retourner signé où il est stipulé : ? Toute commande livrée au domicile doit être soldée 72h avant.

Est-ce que c'est légal d'avoir à tout régler avant la livraison et la pose de ma baie vitrée ?

Merci de votre réponse

Par kang74

Bonjour

Pourquoi cela ne serait pas ?

C'est un produit fait sur commande à vos mesures , je ne vois pas ce qu'on pourrait leur reprocher .